

FLASH INFOS

de l'URIOPSS Nouvelle-Aquitaine

CONTACTS

Rebecca BUNLET
Directrice Régionale
r.bunlet@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Déborah BENEULT
Juriste droit social, Référente formation et qualité
d.beneult@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Florence DAMBON
Secrétaire de direction, Référente communication
f.dambon@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Véronique BERTIN
Agent administratif
Antenne de Poitiers
v.bertin@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

CONSULTEZ LE
SITE "SERVICES"
Inscriptions aux
formations,
aux événements...



Consultez la page
régionale « COVID 19 »
régulièrement mise à jour

AROGÈES

ARF AWA APHILIA
MUTUALISONS L'EXPERIENCE

CAISSE D'ÉPARGNE
AQUITAINE POITOU-CHARENTES

CREDIT
COOPERATIF
UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

C'EST VOUS L'AVENIR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

[Retour au sommaire](#)

Sommaire interactif

ACTUALITES DANS VOTRE URIOPSS

Elaborer son plan de développement des compétences : l'Uriopss vous accompagne

ACTUALITES GENERALES

*Lancement du "Ségur de la santé" par le ministère des Solidarités et de la Santé
1er juin 2020 : évolution de la prise en charge de l'activité partielle*

ACTUALITES REGIONALES

*Bordeaux métropole lance un fonds de soutien exceptionnel aux entreprises et associations
Une aide financière de la CARSAT Aquitaine pour prévenir la transmission du covid-19 au travail*

INSERTION

Sortir du sans abris : le plan d'urgence du collectif des associations unies

HANDICAP

Promotion des fonctionnaires en situation de handicap : la voie du détachement désormais accessible

APPELS A PROJETS/SUBVENTIONS

*La nature, source possible d'insertion pour les demandeurs d'asile et les réfugiés
Création de places des maisons relais et de résidences accueil*



ACTUALITES DANS VOTRE URIOPSS

Elaborer son plan de développement des compétences : l'Uriopss vous accompagne

La formation INTER "Elaborer son plan de développement des compétences" est organisée sur **2 jours**, volontairement séparés par la période estivale. L'objectif ? Avoir un **premier jour** accès sur la **préparation du plan** et un **second jour**, après un temps de réflexion interne, **centré sur son élaboration complète**.

A l'issue de cette formation, vous serez donc capable d'élaborer votre plan de développement des compétences et surtout de construire ce dernier **en lien avec les projets de l'association et des salariés**.

Animée par **Jean-Christophe Maumelat**, formateur ayant plus de 15 années d'expérience dans le domaine de la formation et des ressources humaines, cette formation débutera par **une journée de formation à distance le 18 juin prochain, via l'outil Zoom**.

Il reste encore des places ! Pour consulter le programme et obtenir le bulletin d'inscription, cliquez [ici](#)

Pour toutes questions sur l'offre territoriale de développement des compétences, contactez Déborah Beneult par mail via l'adresse d.beneult@uriopss-nouvelleaquitaine.fr



L'OFFRE DE FORMATION 2020 est en ligne !

[Cliquez et téléchargez la brochure et le calendrier](#)

Lancement du "Ségur de la santé" par le ministère des Solidarités et de la Santé

Les concertations nationales prévues par le ministre des Solidarités et de la Santé ont démarré ce lundi 25 mai. Ce "Ségur de la santé" a pour objectif d'aider à la définition d'un "plan massif d'investissement et de revalorisation des carrières du secteur sanitaire et médico-social" d'ici la fin de l'été. Selon Olivier Véran, le futur plan devrait reposer sur 4 piliers :

- Revalorisation des carrières et développements des compétences et des parcours professionnels à l'hôpital et dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Plan d'investissement et réforme des modèles de financement
- Mise en place d'un système plus souple, plus simple, plus en proximité, en revalorisant le collectif, le sens de l'équipe et l'initiative des professionnels
- Mise en place d'une organisation du système de santé fondée sur le territoire et intégrant hôpital, médecine de ville et médico-social.

Retrouver la communication d'Olivier Véran [ici](#).

1er juin 2020 : évolution de la prise en charge de l'activité partielle

Le ministère du Travail a précisé sur son site internet, le 25 mai dernier, les modalités de prise en charge par l'Etat de l'activité partielle à compter du 1er juin prochain :

- " L'indemnité versée au salarié est inchangée : pendant l'activité partielle, il perçoit 70 % de sa rémunération brute (environ 84 % du salaire net), et au minimum le SMIC net.
- La prise en charge de cette indemnité par l'Etat et l'Unédic sera de 85% de l'indemnité versée au salarié, dans la limite (inchangée) de 4,5 SMIC. Les entreprises seront ainsi remboursées de 60% du salaire brut, au lieu de 70% précédemment.
- Conformément aux engagements pris dans le cadre du comité interministériel du Tourisme du 14 mai dernier, les secteurs faisant l'objet de restrictions législatives ou réglementaires particulières en raison de la crise sanitaire, continueront à bénéficier d'une prise charge à 100%."

Un décret viendra acter ces modifications.

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)

[Retour au sommaire](#)



Bordeaux métropole lance un fonds de soutien exceptionnel aux entreprises et associations

La métropole de Bordeaux, avec l'appui de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, ainsi que la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Gironde, propose un fonds de soutien exceptionnel aux entreprises et associations dont le siège est basé dans la métropole. Ce fonds s'élève à 15,7 M€ (15,2 M€ pour les entreprises et 0,5 M€ pour les associations). Vous pouvez dès maintenant remplir le [formulaire de demande](#) pour y avoir droit, et ce jusqu'au 30 juin.



[Retour au sommaire](#)

Une aide financière de la CARSAT Aquitaine pour prévenir la transmission du covid-19 au travail

La CARSAT se mobilise dans le cadre de la crise sanitaire actuelle et propose une aide financière pour prévenir la transmission du covid-19 au travail. Cette aide se matérialise sous la forme d'une subvention, que les entreprises de moins de 50 salarié.e.s et les travailleurs indépendants peuvent demander, s'ils ont investi depuis le 14 mars (ou s'ils comptaient investir) dans des équipements de protection, de distanciation physique ou d'hygiène et de nettoyage. Cette subvention peut être à hauteur de 50% de l'investissement réalisé et vous avez jusqu'au 31 décembre pour en faire la demande.

Retrouvez l'ensemble des informations et critères d'éligibilité sur [le site](#) de la CARSAT Aquitaine.



INSERTION

Sortir du sans abris : le plan d'urgence du collectif des associations unies

Début mai, le collectif des associations unies a proposé un plan d'urgence pour sortir du sans-abrisme. Pour ce collectif, les mesures exceptionnelles prises ces derniers mois révèlent la possibilité de sortir du sans abris si on acceptait d'amplifier les efforts. Il recommande ainsi **15 mesures à adopter**, dont certaines font écho à celles du **Pacte du pouvoir de vivre**, dont l'Uniopss est membre.



HANDICAP

Promotion des fonctionnaires en situation de handicap : la voie du détachement désormais accessible

Un nouveau dispositif pour faciliter la promotion interne des fonctionnaires en situation de handicap a été mis en place par un décret du 13 mai. Les personnes en situation de handicap de la fonction publique étatique, territoriale et hospitalière, sont concernées par cette nouveauté. Dorénavant, et ce jusqu'en 2025, elles pourront postuler à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure par la voie du détachement.

Retrouvez [ici](#) le décret et les modalités de ce dispositif.



APPELS A PROJETS/SUBVENTIONS

La nature, source possible d'insertion pour les demandeurs d'asile et les réfugiés

Fondation Lemarchand

La Fondation Lemarchand entend soutenir des projets contribuant à l'insertion des demandeurs d'asile et réfugiés grâce aux métiers et formations en lien avec la transition écologique : alimentation durable, agroécologie, métiers verts, consommation énergétique...

Ces projets doivent nécessairement mettre en relation l'homme et la nature.

Qui peut y répondre?

Cet appel à projets s'adresse à des organisations françaises à but non lucratif (association ou SCIC).

Candidature jusqu'au 31 décembre

Voir les modalités de candidature sur le site.

<https://www.fondationlemarchand.org/proposer-projet>

CONTACTS

Rebecca BUNLET

Directrice Régionale

r.bunlet@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Déborah BENEULT

Juriste droit social, Référente formation et qualité

d.beneult@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Florence DAMBON

Secrétaire de direction,
Référente communication

Création de places des maisons relais et de résidences accueil

Préfecture Pyrénées-Atlantiques

Appel à projet et cahier des charges pour la création de places des maisons relais et de résidences accueil

Le plan de relance des maisons relais et résidences accueil prévoit la création de 10 000 places supplémentaires au niveau national sur la période 2017-2021. Les maisons relais et les résidences accueil sont des résidences sociales offrant un logement aux personnes qui ne sont pas en mesure d'accéder à un logement ordinaire.

C'est dans ce contexte que la DDCS lance un appel à projet pour la création de places maison relais et résidence accueil sur le département des Pyrénées-Atlantiques.

Les dossiers de candidature complets sont à adresser soit :

- En version papier à l'adresse suivante :

Direction départementale de la cohésion sociale des Pyrénées-Atlantiques
Cité administrative, CS 57570, 64075 Pau cedex, 64000 Pau

- En version dématérialisée sur les boîtes fonctionnelles suivantes :

ddcs-pole-social@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

suzana.el-hout@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 juin 2020

<http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-hebergement-logement-et-populations-vulnerables/Creation-de-places-des-maisons-relais-et-de-residences-accueil>

[Se désabonner](#)